



베르사이한국문화협회 Association Culture Coréenne de Versailles

Site : www.accversailles.com E-mail : accversailles@gmail.com **Tél : 06 35 77 94 94(président)**

N° SIRET : 908 720 964 00018 N° RNA : W784009211 BIC : CMCIFR2A

IBAN : FR76 1027 8061 5900 0202 1050 120 Titulaire du compte : Association Culture Coréenne de Versailles

Demande d'inscription - Cours de Calligraphie coréenne

écrire en MAJUSCULE

Date de demande : le / / 20

Nom		Prénom	
Adresse postale		Date de naissance	/ /
Code postal		E mail	
Ville		Portable	
Coordonnées du parent responsable	Obligatoire si l'élève est mineur(e)		Nom, prénom du parent, signature
	tel		
	e-mail		

Cours de Calligraphie coréenne (Les enfants à partir de 8 ans peuvent y participer.)

Horaires	Samedi 9h -12h	Cocher		
Lieu	23, rue de l'Ermitage 78000 Versailles	Niveau Tarif	Débutant 400 euros	Intermédiaire 400 euros
Professeurs	Professeur KANG Youngsuk Professeur PARK Soyeon	Les Jours	21 septembre 2024 28 septembre 2024 05 octobre 2024 12 octobre 2024 19 octobre 2024 9 Novembre 2024 16 Novembre 2024 23 Novembre 2024 30 Novembre 2024 7 Décembre 2024 14 Décembre 2024 11 Janvier 2025 18 Janvier 2025 25 janvier 2025	1 ^{er} Février 2025 08 Février 2025 15 Février 2025 08 Mars 2025 15 Mars 2025 22 Mars 2025 29 Mars 2025 05 Avril 2025 12 Avril 2025 17 Mai 2025 24 Mai 2025 31 Mai 2025 7 juin 2025 14 juin 2025
Remarquable	Possible de modifier ou supprimer certain cours avec accord du professeur et les élèves. Le papier, les pinceaux etc à acheter en groupe			

- * Au min 5, max 30 personnes par cours.
- * **La durée du cours est de 3h.**
- * L'inscription est confirmée après avoir réceptionné le chèque. Au cas où le cours supprimé par le nombre d'inscription insuffisant, le chèque retournera aux élèves.
- * **Possibilité de payer pour chaque cours mais ce sera 30 euros(Ado-adulte) 20 euros(enfant) par cours et par personne.** Réservation de la place doit être faite un jour avant le cours au plus tard.

- * Le lieu du cours peut être déplacé.
- * Les élèves et le Professeur doivent installer Whatsapp sur téléphone portable pour se communiquer en temps réel.
- * En fin d'année, **pour le festival coréen**, les élèves ont le droit d'y participer pour **l'exposition de son chef d'oeuvre.**
- * **Les élèves du cours de coréen et/ou du cours de danse kpop auront 20% de réduction sur calligraphie.**



Règlement intérieur et les informations importantes avant l'inscription

A. Tous les informations

Regardez attentivement notre site internet www.accversailles.com pour être informé des horaires, dates, lieux, tarifs, date limite d'inscription, les informations générales etc.

B. Inscription

Si vous avez décidé de prendre un cours, imprimez la demande d'inscription sur notre site internet, remplissez la en précisant les dates et les horaires, puis l'envoyez avec **un chèque daté et signé** à l'ordre de ACCV,

à l'adresse : **ACCV, 2, rue Léo DELIBES, 78000 VERSAILLES (faites une photo de votre fiche d'inscription avant d'envoyer)**

Attention ! Un chèque par personne et par cours !

Le montant total de + de 300 euros peut être réglé en 3 chèques maximum.

C. Annulation et remboursement

Le cours pourra être annulé si le nombre minimum des stagiaires n'est pas suffisant.

Soyez attentif au message envoyé par l'ACCV concernant l'annulation du cours pour être informé de la modalité du remboursement.

Type de cours	Mn	Mx
Cours de Coréen	7(20)	30(200)
Cours de danse K-pop	10	35
Cours de cuisine	4	6
Cours de l'histoire coréenne en ligne	5	200
Cours de Hanok et calligraphie	5	35

Important

@ En cas d'annulation de votre part

Par la loi associative, l'asso ne rembourse pas la cotisations des adhérents sauf le cas de justificatif de déménagement et de décès.

Malgré cette loi, par le règlement intérieur,

Date de demande de remboursement	Taux de remboursement
aucune présence au cours	100 %
en septembre et octobre	70 %
en novembre et décembre	50 %
en janvier et février	30 %
à partir de mars	0 %

Mais vous pouvez tout à fait récupérer le reste en cours d'année par d'autres activités de l'asso ou pour l'année suivante avec accord de l'association.

@ En cas de problème de l'asso, l'asso peut rembourser la cotisation au prorata à la demande de l'adhérent si l'adhérent ne peut pas suivre le cours en cours d'année à cause de changement de lieu, horaire, etc, causé par l'association.

mis à jour le 19 juin 2024

D. Réduction exceptionnelle

- Le tarif du cours annuel pour les bénévoles de ACCV : 200 euros de réduction.
- L'inscription en cours d'année : au prorata temporis.
- L'inscription aux 2 cours annuels : 20 % de réduction sur le 2ème cours.
- Pour la fratrie, le(a) 2° enfant 20 % de réduction, le(a) 3° enfant 30 % de réduction sur le montant total
- Le cours ponctuel n'a pas de réduction.
- Pour la réinscription de cours de danse kpop, il y aura 10 % de réduction sur le montant total.
- Si vous êtes concerné de plusieurs réductions, vous ne pouvez choisir que la plus grande réduction.

E. La liste et la liste d'attente sont faites par ordre d'arrivée des inscriptions et selon la disponibilité des places.

F. Communication

Après le forum des associations qui aura lieu au début septembre de chaque année, L'association groupe les élèves dans **whatsapp** pour les informations utiles de cours, car les horaires, les lieux du cours, livre manuel etc, peuvent être modifiés selon la confirmation de la mairie. Donc les élèves et les parents des élèves mineurs doivent installer whatsapp au moment de l'inscription.

Toutes les personnes dans ce groupe sont en obligation de bien maintenir une bonne ambiance tout au long de l'année. En cas de contraire, le responsable a le droit d'expulser la personne concernée du groupe whatsapp.

G. Conditions pour être bénévole et ses obligations

- Agé(e) de plus de 18 ans
- Inscrit(e) à un cours annuel, au minimum (parent d'enfant inscrit au cours annuel peut devenir bénévole)
- Participer à la préparation de nos activités et être assistant pendant le cours et en dehors des cours (**Festivals coréens à Versailles et dans des régions, Korea festival, fête du quartier, fête de fin d'année, assemblée générale, etc..**)

H. Don pour l'association

Faites un don de 562 euros pour notre association, vous serez remboursé le montant total par le service des impôts. Ce don sera déclaré aux impôts et se servira utile pour améliorer la vie des adhérents. L'asso vous fera un reçu de votre don. On vous envoie un grand merci à l'avance !